

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
Montréal

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, tenue le jeudi 17 novembre 2011 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Commissaires présents

M. Richard Bélanger, président
Maire, L'Île Bizard—Ste-Geneviève
Mme Maria Tutino, vice-présidente
Mairesse, Ville de Baie-d'Urfé
Mme Suzanne Décarie
Conseillère de la ville, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
Mme Michelle Di Genova Zammit,
Conseillère d'arrondissement, Anjou
Mme Josée Duplessis
Conseillère de la ville, Le Plateau Mont-Royal
M. Dominic Perri,
Conseiller de la ville, Saint-Léonard
M. Giovanni Rapanà,
Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Commissaires absents

Mme Ginette Marotte,
Conseillère de la ville, Verdun
M. David Pollock
Maire, Beaconsfield
Mme Chantal Rossi,
Conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord
Mme Chantal Rouleau, vice-présidente
Mairesse, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Le quorum est atteint

Aussi présents :

M. Réjean A. Lévesque, ing., directeur, Service de l'eau
Mme Chantal Morissette, directrice, Service de l'eau
M. Richard Fontaine, directeur, Station d'épuration des eaux usées
M. Michel Mérette, directeur, Eau potable
M. Régent Lemarbre, chef de division, Optimisation du système de distribution de l'eau potable
M. Gilbert Tougas, chef de division, Gestion durable de l'eau

Assistance :
25 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 00, M. Bélanger ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle l'objet de la séance qui vise à recevoir les mémoires et les commentaires des citoyens et des organismes sur la nouvelle stratégie de l'eau et il rappelle les principales étapes qui suivront l'audition des mémoires, à savoir l'adoption des recommandations de la commission, le premier décembre 2011.

Le président invite les membres de la commission à se présenter, puis il présente le directeur du Service de l'eau, M. Réjean A. Lévesque, la nouvelle directrice, Mme Chantal Morissette ainsi que toute l'équipe du Service de l'eau.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Dominic Perri, appuyée par Mme Michele Di Genova Zammit, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée publique du 26 octobre 2011

Sur une proposition de Mme Suzanne Décarie, appuyée par Mme Maria Tutino, le procès-verbal du 26 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

4. Audition des mémoires

Le président invite à tour de rôle les intervenants à prendre la parole selon leur ordre d'inscription sur la liste des participants.

Mme Coralie Deny, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Mme Deny indique d'entrée de jeu que les considérations du Conseil régional de l'environnement de Montréal seront d'ordre global et général, l'organisme n'étant pas spécialiste de compteurs d'eau, ni de la régulation de pression dans les conduites.

Le CRE-Montréal a signifié son appui à la volonté qui est exprimée dans le Rapport de mettre en place un programme d'installation de compteurs dans les ICI et un programme d'optimisation des réseaux. L'organisme trouverait intéressant de vérifier la pertinence d'étendre le programme d'installation au-delà des 16 200 compteurs projetés, à la lumière des résultats des 3 premières années. Le CRE-Montréal soutient aussi la mise en place de compteurs d'eau au niveau des ICI dans une perspective, dans un premier temps, de dresser le bilan de la consommation selon les secteurs d'activité et, dans un second temps, d'appliquer le principe de consommateur-payeur de manière plus équitable qu'actuellement.

L'organisme relève le constat inquiétant que le Rapport fait sur la question des égouts et il est conscient que pour maintenir le réseau en état, il faut augmenter l'investissement rapidement et de façon importante afin de non seulement combler le déficit, mais aussi inverser la tendance de dégradation. Le CRE-Montréal a appuyé la proposition du Rapport d'une vision globale sur 10 ans dans une perspective de doter Montréal d'un réseau performant et donc en bon état.

Enfin, l'organisme a mentionné que pour mettre en place une gestion véritablement durable de l'eau, la stratégie doit faire une place suffisante à la mise en œuvre d'alternatives liées à une gestion différenciée des eaux pluviales, à la mise en place d'outils réglementaires nouveaux et au volet communication tant pour les municipalités, les ICI que pour les citoyens.

Madame Maria Tutino relève dans la présentation du CRE-Montréal que l'organisme est confortable avec l'idée du consommateur-payeur chez les ICI. Elle demande si l'organisme serait favorable à ce que tous les ICI soient munis de compteurs d'eau. Mme Deny indique qu'après les trois premières années d'intervention de la Ville, il y aurait lieu de confronter les hypothèses avancées et de vérifier quel type de ICI consomme beaucoup. Selon elle, il est probable qu'un gros bureau d'avocats par exemple consomme moins d'eau qu'un petit restaurant. Elle indique que les consommateurs importants devraient être ciblés dans un premier temps, mais qu'il y aurait lieu, après trois ans, de faire une lecture des résultats et de ne pas fermer la porte à l'installation de compteurs ailleurs que dans les 16 200 commerces et industries projetés.

M. André Cardinal, citoyen

Monsieur Cardinal mentionne qu'il a été conseiller municipal à Montréal pendant 16 ans. Son intervention devant la commission a couvert une multitude de sujets. Il a entre autres fait mention de l'importance pour la Ville de maintenir son expertise de l'eau à l'interne et il fait la suggestion d'embaucher davantage d'ingénieurs et de surveillants de travaux. M. Cardinal a également souligné que le projet de la régulation de la pression dans les conduites d'eau est une très bonne idée tout comme celle qui vise la mise en place des projets pilotes.

Sur la question du financement de la part des gouvernements supérieurs, M. Cardinal a indiqué que Montréal devra se battre sur deux fronts pour les subventions des gouvernements du Canada et du Québec qui doivent cesser en 2016 et que la Ville de Montréal et les villes liées devront mobiliser les autres villes du Québec et celles du Canada à cet égard.

En conclusion, M. Cardinal a mentionné que le rapport qui a été présenté était selon lui l'un des meilleurs rapports qu'il ait vu sur la situation de la gestion de l'eau à Montréal. Il a salué la création du Fonds de l'eau, au début des années 2000, et a suggéré que la Ville fasse tout en son pouvoir pour faire cesser les conflits d'intérêt dans l'attribution des contrats, et ce, sans attendre les conclusions de la commission Charbonneau. Il a suggéré que la Ville de Montréal applique l'intégralité de la recommandation du rapport Johnson sur les doubles enveloppes, et cela, dans les plus brefs délais.

Madame Maria Tutino a félicité M. Cardinal pour la recherche dont il a fait état dans son mémoire. Elle lui a demandé s'il était favorable à l'installation de compteurs dans les résidences. M. Cardinal indique qu'il s'est battu contre la taxe de l'eau de 60 \$ imposée à tous en 1980. Selon lui, l'eau devrait être gratuite pour les citoyens, alors que les grands utilisateurs devraient être taxés. M. Cardinal précise qu'il croit aux taxes progressives et non aux taxes régressives.

M. Richard Bergeron, Projet Montréal

Monsieur Richard Bergeron, chef de Projet Montréal, a présenté la position de son parti face aux

propositions du Rapport du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable. Essentiellement, ces positions sont les suivantes :

- Projet Montréal s'oppose à ce que la stratégie eau soit, à brève échéance, portée au niveau d'investissement proposé. Le parti estime que d'ici à la fin des travaux de la Commission Charbonneau, il serait sage d'en rester au niveau d'investissement des dernières années, par conséquent à un plafond de 200 M \$ de la taxe d'eau.
- Projet Montréal s'oppose à ce que la stratégie eau soit invoquée pour justifier, dans le cadre du budget 2012, toute hausse de taxes dont le total excéderait 2,5 % ou 75 M \$. Cette limite doit inclure la taxe foncière générale, la taxe d'eau, la taxe de voirie, la taxe de stationnement au centre-ville et la taxe d'immatriculation.
- Projet Montréal s'oppose à ce que les investissements dans l'eau à Montréal soient accrus tant que la Ville de Montréal n'offrira pas de garanties solides qu'elle dispose des effectifs professionnels l'assurant de la pleine maîtrise d'œuvre et du plein contrôle de sa stratégie eau.
- Projet Montréal s'oppose à ce que le nouveau volet compteurs d'eau soit financé par des fonds publics. Les 16 200 ICI en cause devraient assumer chacun la totalité des coûts d'installation d'un compteur d'eau dans leur établissement.

Monsieur Bergeron indique que Projet Montréal présentera un rapport minoritaire qui sera envoyé prochainement.

Plusieurs commissaires déplorent que M. Bergeron n'ait pas soumis de document écrit de sa présentation car un grand nombre de chiffres et d'arguments ont été avancés. On estime qu'il aurait été plus facile d'avoir des échanges et de poser des questions à M. Bergeron en ayant ces chiffres à l'appui. M. Bergeron indique qu'il s'agit de notes personnelles et qu'un résumé de sa présentation incluant les tableaux sera envoyé aux commissaires dès ce soir. Le président indique qu'à la prochaine séance de travail, il sera possible, avec le document en main, de poser des questions plus précises. M. Bergeron indique que ce que son parti propose ce soir c'est essentiellement de ne pas intensifier les interventions et d'attendre les résultats de la commission Charbonneau avant de doubler la mise.

Mme Morissette demande à M. Bergeron s'il s'oppose également aux investissements demandés pour les bassins de rétention. M. Bergeron indique qu'il est d'accord avec le projet des bassins de rétention et que ce sont les travaux sur rues (réfection de conduites, etc.) évalués à 4,6 G \$ qui semblent plus hermétiques.

Mme Maude Cohen, présidente et M. Jean-Pierre Trudeau, conseiller en recherche, Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

La présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec a positionné d'emblée la gestion de l'eau comme étant au cœur de toute mission municipale et qu'à ce titre, elle méritait une attention de tous les instants. Les recommandations émises par l'Ordre des ingénieurs du Québec se résument pour l'essentiel comme suit :

- L'Ordre des ingénieurs du Québec recommande à l'Administration municipale de Montréal d'adopter la stratégie de gestion qui lui est proposée, incluant les principes directeurs énoncés précédemment, et de lancer les six grands chantiers de l'eau.
- L'Ordre des ingénieurs du Québec recommande que l'Administration montréalaise obtienne un soutien financier et logistique du gouvernement du Québec en raison de l'importance stratégique de la gestion de l'eau à Montréal.
- L'Ordre des ingénieurs du Québec recommande que l'ensemble des activités liées à la production et à l'utilisation de l'eau potable, ainsi qu'à la collecte et au traitement des eaux usées, incluant les eaux pluviales, s'inscrive dans une démarche intégrée de développement durable comprenant notamment des programmes de réduction de la consommation. Cette démarche intégrée doit faire partie de la stratégie de l'eau de la Ville de Montréal. Elle doit également être accompagnée d'une stratégie de communication visant à ce que les utilisateurs prennent conscience de leurs responsabilités environnementales.
- L'Ordre des ingénieurs du Québec recommande que l'ensemble des activités de transfert et de développement des connaissances et des technologies soient consolidées au sein d'un programme intégré visant à doter le service de l'eau de la Ville de Montréal des technologies et des connaissances les plus efficaces et les plus efficientes pour sa mission. Ces technologies et ces connaissances seront partagées avec les autres municipalités du Québec.
- L'Ordre des ingénieurs du Québec recommande que la conduite du service de l'eau de la Ville de Montréal soit confiée à une structure de gestion autonome et redevable envers les élus.

M. Perri interroge Mme Cohen sur l'intervention précédente qui mettait en doute les standards que le gouvernement a adoptés. Madame Cohen répond qu'en tant que citoyenne, elle constate que les infrastructures sont dans un état inacceptable et que ce n'est pas une surprise car on a laissé la situation perdurer. Il y a des infrastructures qui s'écroulent et la population est à même d'en faire le constat. Elle indique à M. Perri que s'il veut parler de collusion ou de malveillance, cette question doit être adressée à la Commission Charbonneau pour laquelle l'Ordre des ingénieurs s'est positionné favorablement. Mme Cohen indique qu'on a besoin de professionnels qui sont formés pour poser des diagnostics et il faut leur faire confiance, qu'ils viennent du privé ou du public. Les municipalités doivent se munir de ressources adéquates au niveau de ces professionnels pour être capables de poser un jugement approprié sur les travaux qui sont sous-traités. Il y a 60 000 ingénieurs au Québec et ce ne sont pas les 60 000 qui sont visés par les allégations de collusion.

Mme Duplessis revient sur la question soulevée par l'Ordre à l'effet de tarifier en fonction de la qualité des rejets, ce qui ne fait pas partie du projet présenté. Elle se demande comment ça pourrait se faire. Mme Cohen mentionne que les besoins de traitement des eaux usées varient en fonction du type d'industrie. Elle souligne que si on est pour charger à la source d'utilisation alors pourquoi on ne chargerait pas aussi à la source du traitement. M. Trudeau ajoute que l'Ordre propose que l'ensemble de la stratégie de l'eau s'inscrive dans un contexte de développement durable, tant au niveau de la consommation que des rejets. Il indique que pour l'instant, il est important de mesurer la consommation des gros utilisateurs d'eau, mais qu'éventuellement, on pourrait aussi se positionner sur les rejets associés aux entreprises et prévoir une tarification ou demander un genre de pré-traitement. Le directeur du Service de l'eau, M. Réjean Lévesque, ajoute que depuis 1984, la CUM a mis en place un programme de suivi des rejets industriels et que toutes les nouvelles industries se doivent d'obtenir un permis compte tenu de ce qu'ils rejettent.

**Mme Martine Châtelain, présidente et Mme Maryse Pelletier, vice-présidente,
Coalition Eau Secours !**

Mme Châtelain indique d'entrée de jeu que le plan stratégique établi sur dix ans avec des objectifs précis et du financement public est très bien reçu par la Coalition. L'organisme espère que la Ville aura le courage politique d'adopter le plan de réfection du réseau et son financement. Les représentants de la Coalition estiment que les Montréalaises et les Montréalais méritent un service d'eau qui minimise les fuites, qui est sécuritaire et fonctionnel et qui respecte les normes de santé et de développement durable.

L'organisme indique que les propositions du document pour le financement du réseau lui semblent réalistes et qu'un financement qui est public et sous le contrôle d'élus municipaux lui apparaît essentiel.

En ce qui a trait aux compteurs d'eau, la Coalition *Eau Secours!* dit se réjouir de voir une amélioration à ce programme, notamment par rapport au coût réduit, au contrôle public des données recueillies et à l'utilisation des employés municipaux pour mettre en place les compteurs, les entretenir et les réparer. En résumé, le plan constitue pour Eau Secours un pas dans la bonne direction.

Mme Châtelain a précisé qu'un plan stratégique doit aussi inclure des programmes concrets d'économie de l'eau potable et les moyens financiers de réaliser ces programmes. Elle a mentionné certains de ces programmes, dont :

- un programme de remplacement des toilettes de 18 à 24 litres par des toilettes de 3 à 6 litres lors des nouvelles constructions ou des rénovations (ce programme existe à Laval). Ce programme devrait inclure des mesures incitatives financières et des obligations réglementaires dans le cas des nouvelles constructions;
- un plan de recherche pour mieux gérer, voire remplacer le sel dans les rues de Montréal par un produit moins nocif pour nos conduites et tuyaux;
- un positionnement de la Ville contre la fluoration de l'eau potable;

La présidente de l'organisme a également demandé que des communications plus régulières soient établies avec les citoyens afin de mieux les conscientiser au coût de l'eau en indiquant, par exemple, dans le compte de taxe foncière la portion des taxes qui concerne les services de l'eau, et en identifiant le coût de la réparation des conduites qui fait l'objet d'une taxe spéciale;

Mme Josée Duplessis remercie les représentantes de la Coalition pour les mesures d'économie d'eau potable proposées. Mme Châtelain ajoute qu'elle considère que les économies réalisées par ces mesures pourraient être utilisées pour diminuer le compte de taxes des citoyens. Elle propose qu'on se serve du secteur ICI pour diminuer les taxes du secteur résidentiel. Mme Pelletier précise qu'il est essentiel de sensibiliser la population au coût de l'eau, car souvent le citoyen a l'impression que l'eau, c'est gratuit. Elle insiste sur la nécessité d'efforts concertés de toutes les instances. Mme Tutino demande aux représentantes de la Coalition si elles estiment qu'en tarifiant l'eau des grands consommateurs, cela les incitera à économiser l'eau. La Coalition est affirmative sur ce point et rajoute qu'elle est d'accord avec la proposition de l'Ordre des ingénieurs de tarifier aussi les rejets, ce qui est logique. Mme Tutino demande aussi à l'organisme si, à leur avis, les résidences devraient aussi être munies de compteurs d'eau. La position de la Coalition à cet égard est assez claire : on est

contre les compteurs d'eau pour le résidentiel car l'utilisation n'est pas assez significative. De plus, on estime que le coût de l'installation et de l'entretien des compteurs dans les résidences serait plus élevé que les économies réalisées. Mme Châtelain invite Mme Tutino à consulter le site de la Coalition dont la position est bien documentée à ce sujet.

M. Bruce Walker, STOP

M. Walker indique que l'organisme écologiste STOP a été fondé en 1970 à cause de deux enjeux de l'époque: la présence des eaux usées non traitées dans les cours d'eau autour de l'Île de Montréal et la présence de phosphates dans les détergers. Il fait remarquer à la commission que la question des eaux usées, leur traitement et la réglementation s'y rattachant est de leur ressort, mais qu'en matière d'eau potable, STOP a moins de connaissances. M. Walker rappelle la consultation publique d'avril 2008 à laquelle il a participé sur les technologies de désinfection à l'ozone des eaux usées à la station d'épuration, un projet que l'organisme appuie. Il fait de nouveau référence à la question qu'il a soulevée le 26 octobre lors de la présentation du dossier de l'eau : faut-il ozoner les eaux usées uniquement de 6 à 8 mois par année, selon les exigences du Ministère, ou, pour s'assurer d'un contrôle véritable, effectuer l'ozonation 12 mois par année. C'est une question que l'organisme continuera de surveiller.

M. Walker indique que STOP appuie également le projet des bassins de rétention pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, M. Walker aborde la question des raccordements inversés qui constitue un enjeu important pour les groupes écologistes. Il mentionne que dans l'Ouest de la ville, à Kirkland notamment, on a corrigé la problématique des raccordements croisés et il souhaite que les élus fassent de même dans l'Est de la ville.

M. Walker a remis aux membres de la commission un document qu'il a obtenu de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le nombre de plages publiques situées sur le territoire de la CMM. Des six plages mentionnées, trois sont situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal : le Parc Nature du Cap Saint-Jacques, à Pierrefonds, la plage du Parc Jean-Drapeau que l'on appelle aussi la plage Doré du nom de l'ancien maire de Montréal, Jean Doré, et la plage du Parc nature de l'Île-Bizard.

M. Michel Martin

M. Martin est électro technicien à l'usine Des Bailleurs; il représente le Syndicat des cols bleus de Montréal. Il souhaite témoigner ce soir de la réalité vécue sur le terrain. Il rappelle que lorsqu'on voit le sous-sol de Mc Gill inondé ou les conduites de Pie-IX désagréées au point de mettre la santé de la population à risque, il y a lieu de réfléchir sérieusement au besoin d'investir dans le réseau qu'on ne voit pas parce qu'il est souterrain. Pour sa part, il estime que oui, l'investissement est nécessaire.

Il remercie les dirigeants du Service de l'eau ainsi que les élus pour le rapport déposé et il espère que celui-ci sera accepté car ce rapport confirme le maintien d'emploi. Il ajoute que pour la première fois, il a le sentiment que l'Administration respecte ses travailleurs et les prend au sérieux.

Il apporte toutefois quelques bémols. Il évoque notamment certains aspects de la politique canadienne de M. Harper concernant l'Accord économique commercial et global avec l'Europe que l'on appelle aussi l'AECG. Il souhaite sensibiliser l'auditoire au danger que représente pour des services publics la vente de l'eau potable par exemple. Il déplore que M. Harper soit prêt à vendre les sables bitumineux au détriment de nos infrastructures.

Le second point sur lequel M. Martin souhaite attirer l'attention est celui de la fluoration. Il mentionne que le fluor n'est pas un composé de fluor, mais plutôt un composé d'engrais de déchets, un acide mélangé à d'autres éléments dont le fluor. Il estime qu'on peut presque parler d'empoisonnement au niveau de la santé publique et il relève aussi les risques que présentent l'utilisation et la manipulation de ce produit pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il ajoute que les installations sont corrodées par l'acide que l'on trouve dans ce composé.

Enfin, M. Martin estime qu'il y a beaucoup à faire du côté de la sensibilisation des citoyens qu'il ne faut pas négliger. Il ne croit pas que l'installation de compteurs dans les résidences soit nécessaire; il opte plutôt pour une campagne de publicité, à l'instar de celle qui est diffusée sur les coûts de l'électricité, pour sensibiliser les citoyens au coût de l'eau de manière à engendrer une diminution de la consommation. Il rappelle que l'eau potable qu'on utilise c'est aussi de l'eau potable qu'on envoie à la station d'épuration.

Mme Tutino remercie M. Martin pour les informations fournies sur le fluor. Elle souligne qu'elle s'informera davantage sur le sujet.

Mme Marianne Audette-Chapdeleine

Mme Audette-Chapdeleine est étudiante au doctorat à l'INRS-Urbanisation. Elle prépare une thèse sur la gestion des services d'eau potable, dont celui de Montréal. Elle note l'importance du travail qui a été réalisé pour la production de ce rapport. Elle souligne certains points du rapport qui l'ont particulièrement intéressée, notamment :

- l'importance accordée à la reconstruction de l'expertise de la Ville et à la réappropriation par la Ville de son service d'eau;
- la gestion des données pour l'établissement du bilan de l'eau, un outil essentiel pour prendre les bonnes décisions;
- la nécessité de passer à l'action au niveau de la réduction des fuites;
- elle note l'importance que peuvent avoir les dommages collatéraux engendrés par les fuites sur les infrastructures adjacentes (routes, ponts etc.);
- elle souhaiterait plus de précisions sur les objectifs (p. 44 le point 5) de la réduction de la consommation de 20% ;
- elle lance une piste de réflexion : dans le monde on essaie partout de réduire sa consommation d'eau, mais dans le contexte particulier de Montréal, cette réduction de la consommation signifie-t-elle qu'on a un problème de quantité d'eau potable à Montréal ?
- du point de vue environnemental, elle souligne que la question de l'épuration des eaux usées apparaît importante et qu'il faut étudier cet aspect du côté des rejets;
- elle souligne un paradoxe : à Paris, certains chercheurs remettent en question l'idée de payer les services d'eau par les tarifs car si le tarif vise à financer le service, cela signifie que le fonctionnement même du service dépend d'une grande consommation d'eau.
- comme citoyenne, elle souligne la présentation de ce rapport comme une belle occasion de créer ou de renforcer cette culture de l'eau à Montréal.

Le président mentionne que deux organismes ont fait suivre leur mémoire à la commission sans le présenter verbalement. Il s'agit de Mme Michèle Prévost de l'École polytechnique de Montréal ainsi que l'Association des municipalités de banlieue. Il indique que les membres de la commission en ont reçu copie et qu'ils en prendront connaissance et en feront l'analyse lors de leurs prochaines séances de travail.

5. Période de questions et d'interventions des membres de la commission

Sans objet

6. Levée de l'assemblée

M. Richard Bélanger, rappelle que la commission se réunira à nouveau le premier décembre pour l'adoption de ses recommandations.

Avant de lever l'assemblée, M. Lévesque remercie les citoyens, le vice-président du comité exécutif, M. Richard Deschamps, ainsi que les personnes-ressources du Service de l'eau sous la direction de M. Réjean A. Lévesque. Il adresse ses remerciements aux membres de la commission ainsi qu'à la secrétaire recherchiste.

À 21 h 20, sur une proposition de Mme Maria Tutino, appuyée par M. Dominic Perri, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ LE :

ORIGINAL SIGNÉ

M. Richard Bélanger
Président
Commission permanente sur l'eau,
l'environnement, le développement durable et
les grands parcs

ORIGINAL SIGNÉ

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste